



Tarifs des régies

Rapport n° CG/2011/43

Service Chef de file :

Service des finances

Service(s) associé(s) :

Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

Résumé :

Le présent rapport concerne les propositions tarifaires pour les relais à Villé et Sarre-Union de la Bibliothèque Départementale et notamment l'instauration de la gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans à compter du 1er juillet 2011 et une mise à niveau du tarif multimédia pour les adultes.

Les relais de la Bibliothèque Départementale exercent une double mission. Ils desservent d'une part les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants localisées sur leurs secteurs respectifs (prêts de documents et accompagnement dans leurs projets). Ils sont d'autre part ouverts au public individuel à raison de 13h30 par semaine pour Villé et 12h pour Sarre-Union.

Dans l'exercice de cette dernière mission, les tarifs d'abonnements annuels pour le prêt de documents ont été jusqu'ici les suivants :

- Gratuité pour le prêt d'imprimés (livres et revues) pour les jeunes et les adultes ;
- 20 € / an pour l'abonnement multimédia adulte: prêt d'imprimés (livres et périodiques) et de documents audiovisuels (CD ou DVD) ;
- 12 € /an pour l'abonnement multimédia (imprimés et audiovisuels) pour les moins de 25 ans et les demandeurs d'emploi.

Les propositions d'évolution des tarifs

En conformité avec les recommandations inscrites dans « Territoires de lecture du Bas-Rhin » et les priorités affirmées du Conseil Général auprès de la jeunesse, il est proposé d'étendre à partir du 1^{er} juillet 2011 la gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans pour l'emprunt de tous types de documents dans les relais de la Bibliothèque Départementale à Villé et Sarre-Union.

Cette mesure concernerait 700 jeunes usagers déjà inscrits et permettrait d'étendre le nombre d'utilisateurs de cette tranche d'âge.

Parallèlement, le plein tarif multimédia adultes est augmenté pour passer de 20 à 24 €, ce montant étant resté inchangé depuis l'instauration de l'euro. Ces 4 € supplémentaires correspondent à l'accroissement du coût de la vie des dix dernières années, soit environ 20 %.

De plus, le coût d'un abonnement est systématiquement inférieur au prix de revient du service, compte tenu de l'achat du document, des coûts du personnel, des charges et de la maintenance du bâtiment. On peut estimer globalement que le montant des inscriptions couvre environ entre 5 et 10 % du coût réel du service.

La gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans est donc une opération neutre pour les recettes du Conseil Général (la perte de recettes estimée à 8 000 € étant compensée par la mise à niveau des tarifs adultes).

Il est également proposé d'étendre le tarif réduit pour l'abonnement adulte multimédia, actuellement limité aux seuls demandeurs d'emploi, aux catégories suivantes :

- Etudiants ;
- Bénéficiaires du RSA ;
- Grands mutilés et invalides de guerre ;
- Personnes invalides \geq 80% ;
- Agents du Conseil Général du Bas-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

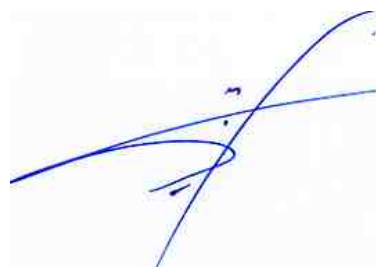
Le Conseil Général du Bas-Rhin, sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales :

arrête les tarifs des droits d'inscription dans le cadre de la régie des recettes des relais de Villé et Sarre-Union de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et met en place la gratuité pour le prêt de tous types de documents pour les jeunes de moins de 18 ans à compter du 1er juillet 2011 comme suit et conformément au tableau de l'annexe jointe :

- *plein tarif, abonnement multimédias adulte (18 ans et plus) : 24 € par an ;*
- *tarif réduit, abonnement multimédias : 12 € par an ;*
- *gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans pour tous types d'abonnements.*

Strasbourg, le 30/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL